

## Présentation

En 2008-2009, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18,1 heures, dont 16,9 heures d'enseignement. À la rentrée précédente, le service était de 17,9 heures : l'augmentation vient du fait que le nombre moyen d'heures supplémentaires passe de 1,1 heure à la rentrée 2007 à 1,3 heure à la rentrée 2008. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,9 en moyenne), notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat (CPGE et STS) [1].

6 094 000 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (48,8 %), ont été dispensées en 2008-2009. Ce nombre est en légère baisse par rapport à la rentrée précédente (- 1,5 % par rapport à 2007-2008, - 2,2 % par rapport à 2006-2007) [2]. Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

### Sources :

- Enquête sur le service des enseignants (bases relais).
- Système d'information SCOLARITÉ.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'information, 02.32, 02.43.
- "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, Education & formations, n° 46, juillet 1996.

## Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Il est important de préciser que les statistiques présentées ici portent sur les **enseignants devant élèves** : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'informations ne sont pas comptabilisés.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

## [1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées				Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	48 848	14,2	1,2	0,4	15,9	1,9
Certifiés et assimilés	232 200	17,1	1,2	0,2	18,5	1,1
Adjoints et chargés d'enseignement	2 408	17,0	3,1	0,0	20,1	0,8
PEGC	7 672	17,2	0,6	0,0	17,8	0,8
PLP	57 910	18,3	0,6	0,0	18,8	1,3
<b>Titulaires</b>	<b>349 038</b>	<b>16,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>18,2</b>	<b>1,3</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>12 619</b>	<b>15,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>15,7</b>	<b>0,9</b>
<b>Ensemble (3)</b>	<b>361 657</b>	<b>16,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>18,1</b>	<b>1,3</b>

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,9 heures qui se décompose en 14,2 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 1,9 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

## [2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	136 425	4 399	554 472	695 296
Certifiés et assimilés	2 560 093	58 819	1 355 786	3 974 698
Adjoints et chargés d'enseignement	27 645	4 310	9 007	40 962
PEGC	131 707	226	186	132 119
PLP	50 885	753 016	252 943	1 056 844
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>2 906 755</b>	<b>820 770</b>	<b>2 172 394</b>	<b>5 899 919</b>
Maitres auxiliaires	9 182	3 983	3 977	17 142
Professeurs contractuels	51 501	67 256	48 988	167 745
Autres non-titulaires	5 300	1 588	2 327	9 215
<b>Total non-titulaires</b>	<b>65 984</b>	<b>72 827</b>	<b>55 292</b>	<b>194 102</b>
<b>Total général</b>	<b>2 972 739</b>	<b>893 597</b>	<b>2 227 685</b>	<b>6 094 021</b>

Lecture - Les PLP dispensent 753 016 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 2 972 739 heures d'enseignement dans les collèges.